

Expulsées de leur couvent en 1792, les Carmélites de Compiègne vécurent durant deux années éparpillées dans différentes familles catholiques de la ville. Juste après la publication des « lois de prairial » (17 juin 1794), les religieuses furent arrêtées. Ces « femmes fortes » furent des exemples pour leur temps et le sont peut-être plus encore pour notre époque, étonnant tous leurs ennemis par leur courage, et inspirant de nombreux écrivains des siècles suivants. Le pape saint Pie X les a béatifiées en 1906.

LE MARTYRE DES SEIZE CARMÉLITES DE COMPIÈGNE

Les Carmélites de Compiègne, transférées à Paris, ne se faisaient aucune illusion sur le sort qui les attendait ; et comme les premières martyres de l'ère chrétienne enfermées dans les sombres prisons de Rome, elles se réjouissaient d'être appelées à l'honneur de donner leur sang pour le Christ. La Providence permit qu'un témoin subsistât, afin de révéler la sublimité des dernières heures de leur séjour ici-bas.

Ce témoin était un vigneron de l'Orléanais, nommé Blot. Arrêté sous l'inculpation d'avoir donné asile à un prêtre réfractaire, il avait été transféré de la prison d'Orléans à la Conciergerie.

Départ des carmélites de Compiègne pour Paris.



À LA CONCIERGERIE

Souvent les détenus d'humble condition servaient d'auxiliaires aux geôliers dans le service de leurs compagnons de captivité. C'est ce qui arriva pour Blot. Il eut ainsi l'occasion de voir les Carmélites « à travers le guichet », et, avec un dévouement dont il venait de donner l'irréfusable preuve, il se mit autant que possible à leur disposition.

Les sectaires de Fouquier-Tinville avaient vite fait de rédiger les actes d'accusation. Arrivées à Paris le dimanche 13 juillet, les inculpées de Compiègne passèrent en jugement le 17. Le 16 était un jour particulièrement solennel pour les Carmélites, puisque c'est une des plus grandes fêtes de leur Ordre, Notre-Dame du Mont Carmel. Elles le passèrent dans une sorte d'extase, demandant à la Vierge Marie de leur ouvrir bientôt le ciel, dont elle est la Porte. « On ne saurait croire, dira Blot, l'impression de respect que donnaient ces généreuses victimes ; qui toutes soupiraient après le moment de leur sacrifice, toutes s'exhortaient à se montrer fermes et généreuses dans le dernier combat. » Parlant de la prieure, le brave vigneron la représente « gardienne toujours tendre et vigilante du troupeau dont elle avait la charge, s'oubliant tout entière au service des autres ».

Profitant de la complaisance de Blot, elles lui demandèrent, à défaut de crayon, qu'il ne pouvait leur procurer, quelques morceaux de charbon, et, sur un lambeau de linge, une des religieuses écrivit un cantique au rythme semblable à celui de la Marseillaise. Voici quelques strophes de cette hymne des martyres, improvisée en cette vigile du supplice, qui, pour les héroïques filles de sainte Thérèse, était la vigile de leurs noces éternelles avec l'Époux divin qu'elles avaient suivi sur la route de la souffrance, et qui allait être leur couronne dans le ciel :

*Livrons nos cœurs à l'allégresse,
Le jour, de gloire est arrivé.
Loin de nous la moindre faiblesse,
Le glaive sanglant est levé.*

*Préparons-nous à la victoire
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant ;
Que chacun marche à la victoire,
Ranimons notre ardeur,
Nos corps sont au Seigneur ;
Montons, montons à l'échafaud,
et Dieu sera vainqueur.*

*Vierge sainte, notre modèle ;
Auguste Reine des martyrs,
Daignez seconder notre zèle
En purifiant nos désirs.*

*Protégez, encore la France,
Veillez sur nous du haut des cieux ;
Faites ressentir en ces lieux
Les effets de votre puissance.*

*Voyez, ô divine Marie,
De vos enfants le saint transport ;
Si de Dieu nous tenons la vie,
Pour lui nous acceptons la mort.
Montrez-vous notre tendre mère ;
Présentez-nous à Jésus-Christ ;
Et qu'animées de son esprit,
Nous puissions, en quittant la terre,
Au céleste séjour,
Du feu du saint amour
Chanter avec les saints ses bontés pour toujours !*

Ce suprême chant des victimes, qui s'offraient avec allégresse en holocauste pour leur patrie, a été conservé par la sœur Marie de l'Incarnation.

AU TRIBUNAL

Le jeudi matin, le sinistre appel retentit pour les Carmélites. Par de sombres couloirs, de tortueux escaliers, les gardes les conduisent dans la salle de la liberté, l'ancienne grande chambre où Saint Louis donnait ses audiences. C'est dans cette salle, où les bustes de Marat, de Brutus, de Lepelletier-Saint-Fargeau ont remplacés l'image du Christ, que Marie-Antoinette, que les Girondins ont été condamnés. Depuis que le Comité de Salut public amène des fournées de prévenus devant le tribunal révolutionnaire, on a dressé des gradins, afin d'augmenter le nombre des places à donner aux accusés. On peut en réunir jusqu'à soixante à la fois ! La « fournée » ne comprend que trente-quatre personnes : les seize Carmélites, Mulot de la Ménardière et dix-sept autres inculpés, parmi lesquels se trouvaient une femme de chambre et un perruquier.

Le tribunal était ce jour-là présidé par Scellier, un ancien homme de loi du bailliage de Noyon, dont le frère, maire de Compiègne, avait poursuivi de sa haineuse surveillance les infortunées Carmélites, se faisant l'instigateur des visites domiciliaires qui avaient amené leur arrestation. Pour la forme, au pied des gradins où l'on faisait asseoir les accusés, il y avait une banquette réservée aux défenseurs ; mais les juges ne leur laissaient guère la parole, et bien rarement ils arrivaient à arracher une proie à la guillotine. Les verdicts étaient rendus d'avance.

L'homme de cœur qui tenta la défense des Carmélites s'appelait Sezille de Montcerlet. C'était un ancien avoué du district de Noyon. L'acte d'accusation très long, rédigé dans le style

ampoulé de l'époque, a pour base que les Carmélites, « quoique séparées par leurs domiciles, formaient cependant des rassemblements et des conciliabules de contre-révolution entre elles et d'autres qu'elles réunissaient... En reprenant cet esprit de corps, elles conspirèrent contre la République ; une correspondance volumineuse trouvée chez elles, le portrait de Capet, son testament, les cœurs, signes de ralliement, de la Vendée, des puérités analogues, accompagnées du brevet d'un prêtre étranger ou émigré, brevet daté de 1793, prouvent qu'elles avaient des correspondances avec les ennemis de la France... Elles vivaient sous l'obéissance d'une supérieure, et, quant à leurs principes et à leurs vœux, leurs lettres et leurs écrits en déposent... Ce sont des rebelles, des séditeuses, qui nourrissent dans leur cœur le désir et l'espoir criminels de voir le peuple français remis aux fers de ses tyrans et dans l'esclavage des prêtres sanguinaires autant qu'impoteurs et de voir la liberté engloutie dans les flots de sang que leurs infernales machinations ont fait répandre au nom du ciel... »

DEVANT FOUQUIER-TINVILLE

Les interrogatoires n'étaient jamais longs au tribunal révolutionnaire. La seule préoccupation des Carmélites est d'affirmer publiquement qu'elles meurent pour Dieu. D'après la Sœur Marie de l'Incarnation, à la question posée par Fouquier-Tinville : « Vous êtes accusées d'avoir recelé dans votre monastère des armes pour les émigrés. » La Mère prieure, croyant remarquer que c'était à elle que s'adressait plus particulièrement l'accusateur public, tire aussitôt de son sein un crucifix et lui dit :

– « Voilà, voilà, citoyen, les seules armes que nous ayons jamais eues dans notre maison, et l'on ne nous prouvera pas que nous en ayons jamais eu d'autres.

– Vous avez entretenu des correspondances avec les émigrés et leur avez fait passer de l'argent ?

– Les lettres que nous avons reçues étaient du chapelain de notre maison, condamné par vos lois à la déportation ; ces lettres ne contiennent que des avis spirituels. Au surplus, si cette correspondance est un crime à vos yeux, ce crime ne regarde que moi et ne peut être le crime de la communauté, à qui la règle défend toute correspondance, même avec les plus proches parents, sans l'autorisation de la supérieure. Si donc il vous faut une victime, me voici, c'est moi seule que vous devez frapper ! Mes Sœurs sont innocentes !

– Elles sont tes complices !

– Si vous jugez qu'elles sont mes complices, de quoi pouvez-vous accuser mes deux tourières ?

– N'ont-elles pas été les commissionnaires pour porter les lettres à la poste ?

– Mais elles ignoraient le contenu des lettres et ne connaissaient pas le lieu où je les adressais ; d'ailleurs, leur condition de femmes gagées les obligeait à faire ce qui leur était commandé.

– Tais-toi ! Leur devoir était de prévenir la Nation.

Après le réquisitoire, la sœur Henriette se lève, et, d'une voix très ferme, qui retentit jusqu'aux extrémités de la salle, elle demanda à l'accusateur ce qu'il entend par le « fanatisme » dont il les dit coupables.

– J'entends, répond-il en l'accablant d'injures ainsi que ses compagnes, votre attachement à des croyances puérides, vos sottises pratiques de religion. »

Le visage de la Carmélite s'illumine alors d'une joie surhumaine, et toute vibrante d'émotion, elle s'écrie :

– « Ma chère Mère et mes sœurs, vous venez d'entendre l'accusateur nous déclarer que nous sommes condamnées à cause de notre sainte religion. Grâce immortelles en soient rendues à Celui qui, le premier, nous a frayé la route du Calvaire. Oh ! Quel bonheur de mourir pour son Dieu ! »

LA CONDAMNATION

Cependant, l'une des tourières eut un moment de défaillance en entendant prononcer l'arrêt condamnant à mort les ex-Carmélites « pour avoir formé des rassemblements et des conciliabules contre-révolutionnaires, entretenu des correspondances fanatiques et conservé des écrits liberticides, ainsi que les caractères de ralliement des rebelles de la Vendée ». La voyant s'affaïsser toute pâle sur son banc, la Mère prieure demanda suppliante au garde qui était près d'elle. – « Par pitié, un verre d'eau ! »

L'homme, ému malgré lui, se leva et alla chercher le verre d'eau. Il y avait un certain héroïsme, en ces jours sinistres, à se montrer compatissant pour les condamnés. Cette instinctive révolte de la nature en face de la mort fut vite dissipée, et Thérèse Soiron s'excusa de sa faiblesse.

Depuis le début de la Terreur, l'exécution suivait immédiatement le prononcé de l'arrêt. Au sortir de l'audience, les aides du bourreau procédaient hâtivement à la toilette des condamnés, qui attendaient dans l'enceinte de la vieille cour de Mai les funèbres charrettes pour les conduire à l'échafaud. La justice révolutionnaire ne perdait pas de temps. En cinquante-sept jours, elle fit tomber treize cent soixante-six têtes !

Le brave Blot, qui s'était fauflé dans la salle où se faisait la funèbre toilette, va être le témoin de ces derniers instants passés par les Carmélites à la Conciergerie. Il racontera qu'elles avaient « le visage rayonnant ». L'une d'elles, voyant qu'il ne pouvait retenir ses larmes, lui dit : « Pourquoi pleurer ? Ne touchons-nous pas au terme de tous nos maux ? Priez, au contraire le Bon Dieu et la Sainte Vierge pour qu'ils daignent nous assister dans ces derniers moments. Ce soir nous serons au ciel, et, de notre côté, nous prierons pour vous. »

Mais les radieuses perspectives de la patrie céleste n'empêchent pas la sous-prieure de continuer son devoir de sollicitude pour ses compagnes. Elle songe que toutes sont à jeun, les geôliers ayant trouvé inutile de donner à manger à des femmes qu'attendait la guillotine, et redoutant pour quelques-unes d'entre elles une défaillance physique comme celle éprouvée à l'audience par la pauvre tourière, elle donna un de leurs vêtements, désormais inutile à l'un des guichetiers, lui demandant en échange de leur procurer à chacune une tasse de chocolat. L'homme ne refusa pas, et les valets de Samson laissèrent aux Carmélites le temps de prendre cette légère réfection avant de leur lier les mains derrière le dos. La journée se composait ce jour-là de quarante personnes rassemblées de tous les coins de la France, appartenant à toutes les conditions sociales. Il s'y trouvait un cordonnier, un perruquier, un musicien, un caissier ; tous étaient confondus dans la même accusation de s'être rendus les ennemis du peuple, et d'avoir conspiré contre sa souveraineté.

LES DERNIÈRES VÊPRES

Cependant, la foule se pressait toujours sur leur passage. Il y avait, vociférant, ces fauves à face humaine qu'on retrouve à travers les siècles, insultant à toutes les victimes du droit et de la justice... et aussi des prêtres déguisés, venant, au péril de leur vie, donner une suprême absolution aux condamnées... des parents, des amis, voulant adresser un muet adieu à ceux qui allaient mourir, emporter un suprême regard... Comme dans sa stalle du couvent de Compiègne, au moment où s'ébranlent les charrettes, la Mère prieure entonne les Vêpres avec cette intonation particulière aux Carmels, et les quinze voix des sœurs répondent à l'unisson.

La distance est longue du Palais de Justice à la place de la Nation. Les chevaux, chargés, vont lentement. La psalmodie ne s'interrompt pas, et la foule stupéfaite écoute, silencieuse, ces chants latins aux modulations étranges, qui semblent ne pas appartenir à des voix humaines... Mais voici qu'apparaît, son couteau reluisant au soleil, l'instrument de mort... ; les voix deviennent plus vibrantes. Cet échafaud qui se dresse devant les yeux extasiés des Carmélites, c'est la porte de l'éternité bienheureuse.

– « Encore un moment, Monsieur le bourreau ! » suppliait Madame du Barry lorsqu'on la descendait de la charrette fatale. Quand les seize Carmélites furent groupées au pied de l'échafaud, la prieure adressa la même requête, non pour disputer à la mort une minute de vie, mais pour accomplir avec ses filles un suprême acte de foi.

Et Samson, qui était resté impitoyablement sourd aux supplications de la courtisane, accéda aux désirs de la Mère Thérèse de Saint-Augustin. Alors, toutes ensemble, les seize voix n'en faisant qu'une, les Carmélites récitèrent le *Veni Creator*, puis elles renouvelèrent leurs promesses de baptême et leurs vœux de religion, ces vœux que des sectaires avaient prétendu abolir. Et Samson, qui avait fait couvrir la voix de Louis XVI par un roulement de tambour, attendit, immobile, que les Carmélites eussent achevé leurs prières.

LAUDATE DOMINUM OMNES GENTES

Quand le dernier *amen* fut tombé de ces lèvres que la mort allait glacer à jamais, le bourreau appela Sœur Constance. Ses vingt-cinq ans lui valaient la faveur de mourir la première. Elle n'avait plus peur, la petite novice de 1790... Elle voyait le paradis... Avec autant de calme que si elle eût été dans l'intérieur du couvent, la jeune vierge, se souvenant de son vœu d'obéissance, alla s'agenouiller devant la prieure pour lui demander sa bénédiction et la permission de mourir. Puis, se relevant, elle gravit les quelques marches de l'échafaud en chantant le *Laudate Dominum, omnes gentes*... Un coup sec interrompit le chant sacré... La tête de Sœur Constance roulait dans le panier.

La même scène se renouvela quatorze fois... Les furies de la guillotine, hypnotisées par un tel spectacle, regardaient, sans une insulte, sans un cri à l'adresse des victimes, et, à travers l'immense place où se pressait une foule d'ordinaire hurlante, on n'entendait que le triomphal chant liturgique et le coup sec du couperet s'abattant sur une nouvelle tête.

La Mère Thérèse de Saint-Augustin avait regardé comme un devoir et sollicité comme une grâce de mourir la dernière ; le tribunal avait souscrit à cette demande, qui était une aggravation de supplice, et ce fut par elle qu'en ce jour de messidor s'acheva « cette couronne de fleurs empourprées dont le parfum fut agréable au trône de Dieu, car dix jours à peine après leur supplice on vit s'éteindre cette fureur qui, depuis deux ans, avait inondé la France du sang de ses enfants »¹.

Jacques de la Faye
alias Marie-Claire Geneviève Coudert de Sardent
(1855-1940)

1 Texte du décret de déclaration de martyr, 24 juin 1905.



Photo-souvenir à la fin d'une colonie de vacances à la maison du Cœur Eucharistique

LES SCEURS ADORATRICES VOUS REÇOIVENT !

Les maisons de Maria Engelport (Allemagne) et du Cœur Eucharistique (Suisse) peuvent accueillir ceux qui souhaitent profiter des cadres reposants et vallonnés de ces deux maisons, que ce soit pour des retraites spirituelles, des vacances en famille, ou pour tout autre motif.

N'hésitez pas à nous contacter :

Chanoine Louis Valadier
Directeur de la maison du Cœur Eucharistique
chn.valadier@icrsp.org
www.hotellerie.suisse.icrsp.org

Anbetungsschwestern des Königlichen Herzens Jesu
Kloster Maria Engelport
engelportaangelorum@icrsp.org



Adoratrici du Cœur Royal
de Jésus-Christ Souverain Prêtre
Maison du Cœur Royal - Via di Gricigliano, 45
50065 SIECI (FI) - Italie

